

DECRET N°...2003-439 DU 27 OCTOBRE 2003
Chargeant Monsieur **Daniel TAWEMA**, Ministre
de l'Intérieur, de la Sécurité et de la
Décentralisation, de l'intérim de Monsieur **Pierre**
OSHO, Ministre d'Etat, Chargé de la Défense
Nationale pour compter du 26 octobre 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU la Loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 3 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU le Décret n°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.
- VU Le Décret n° 2002-082 du 20 Février 2002, portant modification des dispositions de l'article 1^{er} du décret 2001-170, portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 26 octobre 2003, **Monsieur Daniel TAWEMA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation, est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale pendant l'absence de **Monsieur Pierre OSHO**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le...27 octobre...2003.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN-MISD 4 - SGG 4 AUTREES
MINISTRES 21 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.